

Les établissements retenus sont les CHU de Nancy, Lille, Rouen et Amiens, la clinique de l'Europe d'Amiens, la clinique Pasteur de Toulouse, les Hôpitaux privés de Metz, les CH de Saint-Lô et d'Épinal, le centre médico-social Foch de Suresnes, le CHI Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois, le groupe hospitalier Saint Joseph à Paris et "certains établissements de l'AP-HP" dont les noms n'ont pas encore été dévoilés.